

Les opticiens à domicile couvrent plus de trente départements

by Les Echos - dimanche, juillet 17, 2022

<http://correspondances.fr/les-opticiens-a-domicile-couvrent-plus-de-trente-departements/>

Le réseau messin de franchisés vendant des lunettes chez les particuliers a essaimé dans toute la France et se positionne sur les nouveaux marchés de la télémédecine lors d'une expérimentation nationale dans les Ehpad.

Pourquoi s'encombrer d'une échoppe d'opticien lorsque deux malles suffisent à offrir au client le même service à domicile ? Fondateur et PDG des Opticiens à domicile, Jérôme Marczak a élaboré de A à Z un concept repris en franchise par 25 professionnels en France entière.

L'enseigne participe actuellement à un test national permettant de proposer des lunettes sans prescription médicale dans les Ehpad. D'ici à juin prochain, l'enseigne commencera à réaliser des tests de vision dans cinq établissements des environs de Dieppe.

Au début des années 2000, ce natif de Meurthe-et-Moselle a étrenné en Lorraine le concept de magasins d'optique implantés dans de petites villes. Profitant de loyers bas et préférant la communication de proximité à la politique de prix cassés, l'opticien a ainsi ouvert cinq points de vente dans la région. En 2014, l'exploitation en franchise de deux points de vente Afflelou à Metz s'est avérée moins concluante. Echaudé et ayant vendu toutes ses boutiques, Jérôme Marczak a développé sur fonds propres le concept d'optique à domicile.

Une boutique dans deux malles

Essentiellement dédié aux personnes ayant grand besoin de lunettes mais ne pouvant pas se déplacer, le service repose sur une offre simplifiée et du matériel de tests mobile. Une première malle contient 300 modèles de paires de lunettes made in France, la deuxième, un autoréfracteur et une tablette. Ainsi équipé, l'opticien peut évaluer l'acuité visuelle quel que soit l'environnement, au domicile des personnes âgées, en Ehpad ou dans les institutions de personnes handicapées.

Lancé sous forme de franchise en 2018, « Les opticiens à domicile » a généré un chiffre d'affaires de 1,8 million d'euros en 2021. Les franchisés, des opticiens auto-entrepreneurs, sont rémunérés à hauteur de 20 à 28 % du chiffre d'affaires, soit des revenus moyens de 3.200 euros par mois. L'enseigne, représentée dans une trentaine de départements et par presque autant de franchisés, annonce quatre nouvelles implantations d'ici l'été.